

CENTRE AÉRÉ – TOUSSAINT 2023

Du Lundi 23 au vendredi 27 octobre 2023

Inscription enfant domicilié à l'extérieur de la commune de Faulx**L'ENFANT :**

Nom - Prénom :

Date de Naissance : Lieu de naissance :

Groupe + de 6 ans : ☐Groupe - de 6 ans : ☐**LES PARENTS :**

Je soussigné(e) responsable légal : mère – père - tuteur (destinataire de facturation)

Nom – Prénom :

Adresse : Code Postal :

Ville : N° Tél. :

Profession des parents :

Père : Mère :

N° CAF : N° Sécurité sociale :

LE SEJOUR :☐ Semaine complète du 23 au 27 octobre :

- Alloc. CAF (QF inf. à 800) = 58.25 € ☐ ATL = 31.00 € ☐ - PAI = 40.00 € ☐ - ATL sous PAI = 13.00 € ☐
- Alloc. CAF (QF sup. ou =800) = 79.50 € ☐ - ATL = 52.50 € ☐ - PAI = 61.50 € ☐ - ATL sous PAI = 34.50 € ☐
- Aucune Aide : 116.75 € ☐ - PAI = 98.75 € ☐

(+ participation financière 6 € par enfant si sortie)

(PAI : réservé aux enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé - repas fourni)

	CAF	ATL	CAF Protocole PAI	ATL Protocole PAI	Nb jours	TOTAL
Alloc. CAF (QF inf. à 800)	11.65 €	6.20 €	8.00 €	2.60 €	5	
Alloc. CAF (QF sup. à 800)	15.90 €	10.50 €	12.30 €	6.90 €	5	
Aucune Aide	23.35 €		19.75 €		5	

Documents à joindre impérativement **IMPERATIVEMENT** :

- ☐ Fiche sanitaire de liaison ☐ Attestation d'assurance
☐ Notification CAF et attestation d'aide aux temps libres, à jour (quotient familial)

Sans ces documents, **le tarif le plus élevé sera appliqué** et **aucune réclamation** ne sera prise en compte.*Aucune annulation de séjour ne sera effectuée sans motif réel et sérieux (certificat médical....)**Le règlement intérieur est disponible sur le site : www.mairie-faulx.fr*

☞ Le règlement devra être effectué auprès du Trésor Public, après réception de la facture.
 Les chèques CESU ne sont pas acceptés.

Date :

Signature des parents :